

**Compte rendu de la commission Aménagement et Urbanisme  
11 février 2025 – 17h30**

**Présents :**

E. RENEE, C. ADE, G LEGAY, M DUSSAUX, V. BLANDIN, M. GUYADER, M DEMAZIERES

**Excusés :** O DECHAMPS, S GARAND

**Techniciens CCYN présents :** A. BIGAULT-DAM, L MOISSON, M. FATMI BERTIN

Ordre du jour

- 1 – Bilan 2024 du service autorisations d'urbanisme
- 2 – Mise en place d'un SIG
- 3 – Planification
- 4 – Informations

*Pièces jointes au compte-rendu : présentation projetée lors de la commission*

E. RENEE introduit la séance.

## **1) Organisation du service autorisations d'urbanisme**

Mme FATMI BERTIN, référente ADS, explique l'organisation actuelle du service. Les chiffres de l'année 2024 concernant l'instruction sont présentés. Mme FATMI BERTIN rappelle les actions engagées et à venir en 2025. Les fiches conseil sont présentées aux élus. Elles seront mises en ligne et fournies aux communes. Les élus et secrétaires de mairie ne doivent pas hésiter à contacter le service pour toute question sur les dossiers. De même, les particuliers peuvent prendre rendez-vous s'ils souhaitent des informations pour la préparation de leur dossier. Sur le volet administratif, il est prévu de revoir les conventions avec les communes courant d'année 2025 si la charge de travail le permet. Une formation « contentieux » est organisée en mars 2025. M. Guyader souhaite s'inscrire à cette formation. Mme Fatmi Bertin indique que c'est toujours possible.

M. Demazieres souhaite savoir si l'effectif actuel permet un bon fonctionnement du service et si cela intègre également la planification.

Mme Blandin indique que l'organisation actuelle permet de travailler dans de bonnes conditions sur les dossiers d'urbanisme. On constate une vraie amélioration de l'offre de service.

Mme Bigault explique que le service a été réorganisé en 2023 et qu'un document présentant l'organisation du service en tenant compte de la charge de travail liée à la planification a été réalisé l'année précédente. Le sujet étant le bilan ADS, seule l'organisation ADS est rappelée pour information. L'effectif actuel permet de proposer un service de qualité et de respecter les délais obligatoires de traitement des dossiers. Pour les mois très chargés, la référente ADS peut être amenée à passer la majorité de son temps de travail sur l'instruction des dossiers.

Astrid Bigault-Dam rappelle qu'elle est seule pour le volet planification (PLUi et RLPi) et que les instructrices du service urbanisme et la référente ADS sont amenées à l'aider dans certaines missions. Actuellement, la mise à jour des cartes cavités a nécessité du temps de travail de Sophie Patenôte, instructrice.

## 2) Mise en place d'un SIG

M. Loris Moisson, SIGiste présente son parcours et explique le travail engagé pour mettre en place un Système d'Information Géographique. Il rappelle ce qu'est un SIG. Un travail visant à la mise en place d'un portail cartographique est actuellement en cours de réalisation. Le portail cartographique mis en place par la Communauté de Communes de Fécamp est présenté comme exemple. M Moisson a rencontré les différents services afin de recenser les besoins et définir les priorités. Des exemples de productions déjà réalisées sont présentées aux élus.

M. Demazieres souhaite savoir si les communes pourront accéder à ce portail. M Moisson indique que dans un premier temps, le portail sera développé pour la CCYN, puis il est prévu dans un second temps que les communes puissent y accéder, ainsi que les habitants.

Mme Blandin souhaite savoir si des données de la ville d'Yvetot pourraient être intégrées dans le portail. M Moisson doit rencontrer les services de la ville. Si des données SIG sont disponibles, la CCYN pourrait les récupérer et éventuellement les mettre en ligne.

L'ensemble des élus s'est accordé sur la pertinence et l'utilité de la mise en œuvre d'un SIG et d'un portail cartographique (notamment sur les Servitudes d'Utilités Publiques et les cavités souterraines) reconnaissant l'intérêt pour la gestion et le suivi des données territoriales. Cet outil pourrait notamment aider les secrétaires de mairie dans leur travail sur l'urbanisme et le renseignement à la population.

## 3) Planification

Mme Bigault rappelle les différentes procédures d'évolution des documents de planification qui concernent le territoire :

- La révision allégée du PLUi

Les avis des Personnes Publiques Associées sont favorables sur ce dossier. Aucun blocage particulier n'est identifié.

- La modification du PLUi

Les avis PPA ont été reçus et étudiés. Un dossier de réponse aux différents avis a été préparé et intégré au dossier soumis à enquête publique. Les principales remarques sont présentées aux élus.

Quelques ajustements seront à apporter pour tenir compte des avis. Un des points posant question et la modification de la règle de recul vis-à-vis des alignements d'arbres. La DDTM considère que cet ajustement amène à réduire la protection et doit donc faire l'objet d'une révision du PLUi. Si ce point est confirmé juridiquement, ce point devra être exclu du dossier de modification.

M. Renée regrette que ce point soit écarté mais indique qu'il ne faut pas fragiliser la procédure car ces évolutions sont nécessaires. Il rappelle aux élus présents l'importance de bien vérifier la carte RICS actualisées, qui sont intégrées au dossier de modification.

M Demazieres souhaite savoir si des remarques ont été réalisées sur la suppression de l'ER prévue à Saint Clair sur les Monts. Mme Bigault indique qu'aucune remarque n'a été faite sur ce point.

Concernant les énergies renouvelables, Mme Blandin demande si la démarche de réflexion collective sur les secteurs favorables à l'échelle de la CCYN sera engagée. M. Renée indique que ce dossier est géré par l'élue en charge de l'environnement.

#### 4) Informations

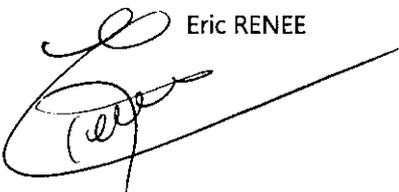
La révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Plateau de Caux Maritime – projet de Document d'Orientation et d'Objectifs

La révision est en cours et elle est réalisée avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre. Le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs a été fourni et doit être retravaillé avec les remarques techniques de la DDTM et des élus et services des Communautés de Communes membres du PETR.

**La CCYN suite à l'arrêt du SCoT devra émettre un avis sur le dossier durant l'année 2025.**

La séance est levée à 19h00.

Pour le Président,  
Et par délégation,  
Le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire

 Eric RENEE